



Assemblée générale

Distr. limitée
18 mars 2010
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Treizième session

Point 9 de l'ordre du jour

Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée: suivi et application de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

Nigéria (au nom du Groupe des États d'Afrique): projet de résolution

13/... Élaboration de normes internationales complémentaires à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale

Le Conseil des droits de l'homme,

Rappelant sa décision 3/103 du 8 décembre 2006 sur l'élaboration de normes complémentaires à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et la création du Comité spécial chargé de cette tâche,

Soulignant l'impérative nécessité d'élaborer les instruments juridiques nécessaires pour compléter la Convention et combler ses importantes lacunes de fond afin de renforcer et de mettre à jour les instruments internationaux condamnant le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée sous tous leurs aspects,

Soulignant aussi la nécessité pour le Comité spécial de s'acquitter de son mandat,

1. *Prie* le Comité spécial pour l'élaboration de normes complémentaires d'élaborer des protocoles additionnels à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale d'une manière structurée;
2. *Décide* que le Comité spécial convoquera sa troisième session du 30 novembre au 10 décembre 2010;
3. *Prie* le Président-Rapporteur du Comité spécial d'élaborer, sur la base des contributions déjà reçues, un projet de protocole additionnel sur la cybercriminalité en vue des négociations qu'il est prévu d'engager à sa troisième session;
4. *Décide* de demeurer saisi de cette question prioritaire.